

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} juillet 2020

Le premier juillet deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absente excusée : Sonia VANACLOCHA

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

Informations de Monsieur le Maire :

- L'installation des tablettes sur la façade du restaurant Dargaud Chez Josy et Georges est faite.
- La visite des bâtiments communaux est programmée au samedi 4 juillet

Arrivée de Mme Elodie BEAUDET

Le compte rendu de la dernière réunion (8 juin 2020) est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Approbation du compte Administratif 2019

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

	Prévisions	Réalisations
Dépenses :	519 242.96 €	410861.65 €
Recettes :	519242.96 €	458638.66 €
	dont excédent antérieur	117 966.96 €

La section de fonctionnement présente un résultat d'exercice excédentaire de 47 777.01 € et un résultat de clôture excédentaire de 165 743.97 €.

Section d'investissement :

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses :	158 411.98 €	77 047.40 €	/
Recettes :	158 411.98 €	35 867.45 €	/
	excédent antérieur	91 644.29 €	

La section d'investissement présente un résultat d'exercice déficitaire de 41 179.95 € et un résultat de clôture excédentaire de 50 464.34 €.

Le résultat global de l'exercice 2019 est excédentaire de 216 208.31 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Gérard LAROCLETTE préside la séance et demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du **Compte Administratif 2019** tel que présenté.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le Compte Administratif **2019** tel qu'il est présenté.

Approbation du compte de Gestion 219

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2019**
- Statuant sur l'exercice du budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2019** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître au titre de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de : 47 777.01 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 47 777.01 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 117 966.96 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 165 743.97 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		50 464.34 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0.00 €
Excédent de financement (1)		+0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	50 464.34 €
AFFECTATION = C	=G+H	165 743.97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		47 777.01 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		117 966.96 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Adoption du Budget Primitif 2020

Le projet de Budget Primitif préparé par la commission des finances est présenté aux conseillers municipaux.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **VOTE** le Budget Primitif 2020 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 466 253.94 €

Recettes : 348 286.98 € + excédent antérieur reporté 117 966.96 € = 466 253.94 €

Section d'investissement :

Dépenses : RAR 0 € + PN 152 059.35 € = 152 059.35 €

Recettes : RAR 0 € + PN 152 059.35 € = 152 059.35 €

- **VOTE** le Budget Primitif 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

Attribution des subventions

Monsieur le Maire propose de verser une subvention aux associations suivantes :

la Cantine Scolaire, la Coopérative scolaire Cenves, la Fanfare de Tramayes, la MFR de Villié Morgon la prévention routière, le RASED.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** le versement des subventions aux associations suivantes :

- Cantine Scolaire	5 000 euros
- Coopérative scolaire	250 euros
- Fanfare de Tramayes	300 euros
- MFR Villié Morgon	50 euros
- Prévention routière	150 euros
- RASED	50 euros

Vote des taux de fiscalité - SYDER

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition communale et des taux d'imposition 2019 :

Taxe d'habitation : 447 079 - 11.55 %

Taxe foncières (bâti) : 350 288 - 10.28 %

Taxe foncières (non bâti) : 37 201 - 36,17 %

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux communal concernant la taxe foncière (bâti)
- **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux communal concernant la taxe foncière (non bâti)
- **DECIDE** de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER soit 13 045.64 €
- **VOTE** les taux 2020 comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 10,28 %

Taxe Foncier non Bâti : 36,17 %

Restaurant Dargaud

Monsieur le Maire rappelle le décret en date du 14 mars prononçant la fermeture des cafés, restaurants à compter du 16 mars 2020. Cette fermeture a été prolongée jusqu'au 1^{er} juin privant les commerces de toute activité.

Il donne lecture d'un courrier émanant des gérants du Café-restaurant Dargaud chez Josy et Georges demandant une aide financière pour palier cette baisse importante de son chiffre d'affaires et pouvoir assurer le paiement de l'ensemble des charges fixes.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal estiment qu'il est dans l'intérêt mutuel de la Commune et des exploitants de parvenir à traverser cette crise et proposent pour les mois de mars, avril et mai :

- annulation du loyer de la partie commerciale du café-restaurant soit 1324.84 € TTC
- annulation du loyer de la 'salle Dargaud' soit 150.00 €
- annulation du loyer des chambres soit 525.00 €

ils proposent également pour une période de 6 mois (juin à novembre)

- annulation du loyer de la 'salle Dargaud' soit 300.00 €
- annulation du loyer des chambres soit 1050.00 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** d'annuler le loyer de la partie commerciale du café-restaurant soit 1324.84 € TTC pour les mois de mars, avril et mai
- **DECIDE** d'annuler le loyer de la 'salle Dargaud' soit 150.00 € pour les mois de mars, avril et mai
- **DECIDE** d'annuler le loyer des 'chambres' soit 525.00 € pour les mois de mars, avril et mai
- **DECIDE** d'annuler le loyer de la 'salle Dargaud' soit 300.00 € pour une période de 6 mois (juin à novembre)
- **DECIDE** d'annuler le loyer des 'chambres' soit 1050.00 € pour une période de 6 mois (juin à novembre)
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

Voirie

‘Pont Tavoisy’ : une rencontre a eu lieu avec les élus de Germolles. Sur place, ils ont constaté que la buse, installée sur le passage, est effectivement fendue sur toute la longueur mais le passage reste possible pour les véhicules légers et piétons.

Fabienne Salvi, conseillère, a fait des recherches et informe le conseil municipal qu’il existe depuis 2011, en Saône et Loire, une charte entre la DDT et la police de l’eau qui indique, dans un article, que pour tout ouvrage ne dépassant pas 10 mètres aucune autorisation n’est à demander même pour une rénovation. La commune de Germolles, qui a la compétence voirie, va faire le point sur cette information.

La rencontre avec la CCSB prévue initialement le 6 juillet 2020 sera reportée le temps pour les deux collectivités d’étudier le dossier et voir ce qu’il est envisageable de faire.

Questions diverses

- Ecole : effectif prévu pour la rentrée 2020-2021
17 élèves à Cenves / 17 élèves à Serrières
La Directrice de l’école de Cenves a fait un retour très positif du travail réalisé à la maison durant le confinement et jusqu’à la reprise elle souligne toutefois quelques problèmes de réseau
- La municipalité lance une réflexion sur l’aménagement d’un coin ‘bureautique’ dans l’entrée de la mairie accessible à la population.
- Dominique Raymond, conseiller en charge de notre site internet, souhaite rencontrer Mme Dérudet, créatrice du site de Cenves afin de procéder à quelques améliorations.

Fin de la réunion à 21h45